

Janvier - Février - Mars 2022



La vie reprend...



Repas des boulistes



Repas Club Gilles de Bretagne



Spectacle Paul ADAM



Repas texan à emporter Amicale des Employés Communaux



Commémoration du Cessez-le-Feu en Algérie



| | |
|--------------------------------|----|
| Le mot du Maire | 3 |
| Les échos du conseil municipal | 4 |
| La vie communale | 12 |
| Rencontres avec... | 25 |
| La vie associative | 26 |
| La vie scolaire | 37 |

Infos Mairie

Mairie de Créhen

2 Rue du Stade - 22130 CREHEN

☎ 02.96.84.13.12

✉ mairie@crehen.fr

Horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale :

Lundi et vendredi : 9h - 12h30

Mardi et Jeudi : 9h - 12h30/ 14h - 16h30

Samedi : 9h - 12h

Mercredi : fermée

Horaires de la bibliothèque :

Lundi : 15h - 16h30

Mardi : 9h - 11h

Mercredi : 14h - 17h30

Jeudi : 10h30 - 12h30

Samedi : 10h30 - 12h30

☎ 02.96.84.35.51

Directrice de la publication :

Marie-Christine COTIN

Comité éditorial :

Commission Bulletin Communal

Photos bulletin :

Services de la Mairie

Gratuite pour tous

Comment ne pas consacrer cet édito au peuple Ukrainien ?

Qui peut accepter ce type d'invasion ne laissant pas un peuple souverain de son choix démocratique et de sa liberté ?

Admirons également ce peuple qui se défend et montre un esprit patriotique extraordinaire pour préserver son territoire avec des moyens quelquefois rudimentaires.

Suite à la sollicitation de Monsieur Le Préfet, l'AMF (association des maires de France) des Côtes d'Armor associée à la Protection Civile a rappelé, lors de son assemblée générale de mars son soutien aux maires pour faciliter l'accueil qui se fait dans certaines communes. Elle souhaite aider les collectivités pour la partie administrative, scolaire,...etc, mais aider également dans l'acheminement de produits de première nécessité pour les déplacés ukrainiens accueillis dans des camps dans les pays frontaliers. Il nous a été rappelé que l'aide prioritaire c'était les dons. J'en profite pour vous redonner les références si vous souhaitez contribuer :

<https://don.protection-civile.org/soutenir>

Je remercie localement, tous ceux, qui de près ou de loin, ont apporté des produits de logistique, d'hygiène, de secours conformément à la liste qui vous a été communiquée ou qui ont contribué à faciliter l'accueil. La mairie continue à récolter ces différents produits car malheureusement les besoins ne vont pas cesser demain.

J'en profite également pour redire aux familles qui souhaitent accueillir chez elles une famille déplacée, que le

choix doit être pensé et réfléchi car recevoir ces personnes c'est bien mais il faut avoir conscience que l'on ne connaît pas la date où ils pourront rejoindre leur patrie. L'accueil modifie la vie familiale. La proximité des bourgs et des écoles est souhaitée. L'aide financière n'est pas assurée pour les familles accueillantes. Si nous accueillons, nous nous devons de le faire dans de bonnes conditions et faciliter leur intégration. Une seule famille est accueillie pour l'instant à Créhen ; si vous faites le choix de l'accueil, venez-vous inscrire en mairie.

Nous sommes dans une fin de pandémie qui dure depuis 2 ans, en tout cas, je l'espère et nous voici confronté à de nouveaux événements qui vont avoir des conséquences sur notre vie au quotidien.

Guerre dans un pays, européen ou non, va forcément déboucher sur une guerre économique : manque de produits, manque de matière pour les entreprises ! Tout ça confondu ce sont des complications pour tous.

Aujourd'hui, pour rester sur une note positive, nous sommes dans un pays où la vie est quand même agréable ou tout est fait pour ne laisser normalement personne au bord de la route. Bien sûr qu'il y a des exceptions ! Bien sûr que nous allons devoir faire des économies d'énergie ! bien sûr qu'il y a des hauts et des bas pour chacun. Mais autant que faire se peut, il faut profiter des bons moments, de ses proches et ne pas aggraver des situations qui peuvent (après réflexion) se résoudre dans la simplicité et dans l'échange.

Marie-Christine COTIN.

INAUGURATION

Des jeux de boules, de la glisse universelle, des jeux d'enfants, des liaisons douces à La Jannais et à la Croix Janet

redredi @ moi 2022 10

Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, André BOURGET, Claudine LONCLE, Alain MACE, Martine JOUFFE, Gilbert BIARD, Michel BOITTIN, David BOUVIER, Anne BRISSET, Béatrice BURLOT, Jean-Luc CADE, Chantal DETOT, Philippe DOS, Virginie EVEN, Céline LABROSSE, Malo LETONTURIER, Sylvie MENIER et Alain RICHEUX

Secrétaire de séance : Anne BRISSET

Extension du périmètre de Dinan Agglomération à la commune de Beaussais-Sur-Mer

Madame le Maire explique que, par délibération en date du 08 novembre 2021, le Conseil Municipal de Beaussais-sur-Mer a décidé à l'unanimité, d'une part, de se retirer de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude et d'autre part d'adhérer à Dinan Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a décidé, par délibération en date du 20 décembre 2021 et à la majorité des voix, d'étendre son périmètre à cette collectivité.

Cette délibération a été notifiée aux communes intéressées afin de solliciter l'expression de leur accord dans un délai de trois mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'extension du périmètre de Dinan Agglomération à la commune de Beaussais-sur-Mer.

Pacte fiscal et financier 2021-2026 de Dinan Agglomération

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la validation du nouveau Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) au conseil communautaire du 20 décembre 2021, il est demandé aux communes membres de l'agglomération de délibérer sur ce pacte fiscal.

Présentation du pacte fiscal 2021 – 2026 :

Dinan Agglomération a validé en septembre 2018 un pacte fiscal et financier solidaire construit autour de 5 axes principaux :

- ✓ Les fonds de concours
- ✓ La dotation de solidarité communautaire
- ✓ Le versement des IFER (éoliennes et centrales photovoltaïques)

les zones d'activités communautaires

Les objectifs poursuivis à l'occasion de ce deuxième pacte fiscal et financier sont les suivants :

- 1) Concernant les reversements financiers aux communes : l'objectif est d'accompagner de manière conséquente les projets d'investissement des communes en allouant à l'ensemble des communes composant l'agglomération un fonds de concours doté d'une enveloppe de 6,275 M€. En contrepartie les critères exclusifs de la DSC sont supprimés.
- 2) Concernant les reversements de fiscalité entre EPCI et communes : l'objectif est de partager la richesse produite par le développement économique ou la fiscalité environnementale (éoliennes, centrales photovoltaïques) avec les communes. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le PFFS et autorise Madame le Maire à signer la convention de reversement du foncier bâti sur les zones d'activités communautaires.

Dématérialisation - instructions des autorisations d'occupation des sols entre Dinan Agglomération et les communes - actualisation

Martine JOUFFE explique au Conseil Municipal que depuis 2015, Dinan Agglomération et les communes ont conventionné sur la délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme. En 2018, la convention a été revue pour intégrer le principe de refacturation du service aux communes.

A partir du 1^{er} janvier 2022, l'obligation de permettre la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme implique des modifications dans le fonctionnement du logiciel et organisationnelles entre le ser-

Aucun changement n'est envisagé sur le volet facturation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention et ses annexes.

Renoncement au droit de préemption des propriétés situées au :

a) 3 Rue de la Fontaine

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors de la séance du 27 mai 2021 d'acquérir la propriété sise 3 Rue de la Fontaine pour un montant de 80 000 € net vendeurs.

Elle explique que certains héritiers ont refusé cette proposition et présente la promesse d'achat d'un particulier pour la somme de 110 000 €.

Malgré l'intérêt que peut présenter le terrain derrière l'habitation, elle invite le Conseil Municipal à renoncer à la préemption de ce bien en raison de son prix et des autres projets en cours.

Monsieur BOUVIER est contre la préemption mais explique qu'il souhaite s'abstenir tant que le bureau d'études Origami n'a pas rendu son analyse du futur schéma directeur d'aménagement du bourg.

Monsieur DOS approuve la proposition de Madame le Maire car la collectivité n'a pas vocation à surenchérir sur le prix de l'immobilier.

Après en avoir délibéré, à la majorité (15 pour et 3 abstentions : David BOUVIER, Céline LABROSSE et Béatrice BURLLOT), le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption sur la propriété sise 3 Rue de la Fontaine et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

b) Rue du Moulin de Talva (propriété A992)

Martine JOUFFE présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption, situé Rue du Moulin de Talva. Cette parcelle issue d'une division du terrain cadastré A992, d'une surface de 1024 m² est vendue 50 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain.

Désherbage manuel de la voirie : renouvellement du contrat du prestataire

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat avec l'ESAT des Quatre Vaulx de Corseul pour la somme de 7 208,35 € TTC par an.

Gestion de l'étang communal

Alain MACÉ rappelle au Conseil Municipal que depuis 2015, la commune a confié la gestion et l'exploitation de la pêche de l'étang communal de Créhen à l'association « pour la pêche en milieu aquatique » de Plancoët nommée « AAPPMA ».

La convention de délégation de gestion étant arrivée à échéance, il propose de la renouveler. L'association a proposé une nouvelle convention pour 15 ans, mais il propose de la signer jusqu'à juin 2026 afin de ne pas engager la collectivité au-delà de ce mandat électoral. Accord du Conseil Municipal.

Travaux Maison Lesné / Dumont : modification du plan de financement et demande de subventions

Claudine LONCLE rappelle au Conseil Municipal le projet de création de quatre logements et d'un commerce Rue de la Champagne, et le plan de financement validé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 janvier 2021.

Elle explique que depuis, le Conseil Municipal a décidé de réaliser le nouveau bâtiment comportant les quatre logements en process d'isolation « bois/paille », ce qui engendre une plus-value et nécessite l'intervention d'un bureau d'études structure bois en plus.

Elle ajoute que depuis un an, la conjoncture et le contexte sanitaire ont entraîné une forte augmentation du coût des matériaux. De plus, le respect de la nouvelle réglementation énergétique « RE 2020 » engage également un surcoût de construction.

Pour toutes ces raisons, il convient de revoir le plan de

Après en avoir délibéré, à la majorité (17 pour et 2 abstentions : Michel BOITTIN et Jean-Luc CADE), le Conseil Municipal accepte la répartition des frais d'études suivante :

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| ✓ Architecte Atelier JUGUET | 75 673,48 € |
| ✓ Bureau d'études « thermique » | 9 925,00 € |
| ✓ Bureau d'études « bétons » | 9 200,00 € |
| ✓ Bureau d'études « bois » | 7 800,00 € |
| Total dépenses | 102 598,48 € |

Le Conseil Municipal accepte le plan de financement suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-----------------------|---|-----------------------|
| | Montant HT | | Montant HT |
| Acquisition des habitations | 176 095,22 € | ETAT (DSIL 2021) <i>(subvention déjà accordée)</i> | 180 000,00 € |
| Frais d'études | 102 598,48 € | ETAT (DETR 2022) | 218 340,00 € |
| Contrôles techniques + diagnostics | 15 034,17 € | DEPARTEMENT | 218 340,00 € |
| Travaux (y compris démolition sans amiante) | 727 800,00 € | Dinan Agglo | 100 000,00 € |
| Frais d'emprunt | 41 500,00 € | | |
| Assurance DO | 10 000,00 € | Autofinancement | 406 347,87 € |
| Dépenses imprévues | 50 000,00 € | | |
| TOTAL dépenses | 1 123 027,87 € | TOTAL recettes | 1 123 027,87 € |

Début des travaux début octobre 2022 pour une durée de 12 mois.

Recensement de la population : nomination et rémunération des agents recenseurs

L'Etat verse à la commune une dotation forfaitaire et le

| | |
|-------------------------|---|
| - Frais de déplacement | 100,00 € |
| - Formation | 60,00 € |
| - Feuilles de logement | 1,00 € par feuille remplie (papier ou internet) |
| - Bulletins individuels | 1,40 € par bulletin rempli (papier ou internet) |

Protection sociale complémentaire des agents communaux

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les employeurs publics territoriaux peuvent participer, depuis 2012, à l'acquisition de garanties de la protection sociale complémentaire (PSC), au bénéfice de leurs agents, que sont :

- ✓ L'assurance « mutuelle santé », pour financer les frais de soins en complément, ou à défaut, des remboursements de l'Assurance maladie,
- ✓ L'assurance « prévoyance – maintien de salaire », pour couvrir la perte de salaire (traitement et primes) en cas de placement en congés pour raison de santé (arrêt de travail) suite à accident et maladie de la vie privée, et admission en retraite pour invalidité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) Autorise Madame le Maire à adhérer au contrat collectif à adhésion facultative des employeurs et des agents, qui est souscrit par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Côtes d'Armor, pour la garantie prévoyance,
- 2) Autorise Madame le Maire à verser la participation aux agents qui souscrivent à l'un des contrats labellisés inscrits sur une liste publiée par le Ministère chargé des collectivités territoriales pour la garantie mutuelle santé,
- 3) Décide de maintenir la participation actuelle de 15 € brut par agent pour la garantie mutuelle santé (au prorata du temps de travail)
- 4) Décide d'engager un travail avec la commission et les représentants du personnel pour décider d'une participation mensuelle brute employeur ayant la

Complément de bornage terrain de La Champagne

Martine JOUFFE rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors de la séance du 15 juillet 2021 de confier au géomètre Monsieur FORGEOUX la mission de borner une partie de la parcelle communale cadastrée A 708 pour y implanter le futur hangar.

Elle ajoute que, finalement, l'architecte a besoin que l'ensemble de la parcelle soit borné. Elle présente un devis complémentaire. Accord du Conseil pour accepter l'offre du cabinet FORGEOUX pour la somme de 1 174,20 € TTC.

Cession de deux portions de terrains communaux à des particuliers Rue du Vieux-Château

Martine JOUFFE rappelle au Conseil Municipal sa volonté de céder une petite portion d'espace public communal à Monsieur FAUCHEUX Régis, nouveau propriétaire de la parcelle cadastrée A 1612 sise 12 Rue du Vieux-Château.

Elle explique que le voisin, Monsieur REMBAULT, propriétaire du Couvent des Carmes au 10 Rue du Vieux-Château, souhaite lui aussi acheter la petite portion d'espace vert communal qu'il entretient déjà à l'entrée de sa propriété.

Elle ajoute que, dans ces deux cas, les terrains ne présentent pas d'intérêt particulier pour la commune et que les demandeurs les entretiennent déjà.

Elle précise que dans un premier temps, le Conseil Municipal avait décidé le 28 octobre dernier de vendre à Monsieur FAUCHEUX environ 100 m² de terrain à 75 € le m², ce qui est trop cher pour l'acquéreur qui ne pourra rien construire dessus en raison de la rocaille qui le compose. Elle propose de céder ces deux espaces publics au tarif de 10 € le m² aux demandeurs. Accord du Conseil Municipal.

Cession d'une portion de terrain communal à un particulier Impasse des Camélias

remarqué que la véranda et la courette de Madame HAMONIAUX se situent sur l'espace public communal. Afin de régulariser cette construction qui date de plus de trente ans, elle propose de vendre les 21 m² concernés à Madame HAMONIAUX au tarif de 10 € le m². Accord du Conseil Municipal.

Echange de terrain 4 Rue du Montafilan

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de vendre le terrain privé communal cadastré C1423 situé Rue de Montafilan. Elle explique qu'un géomètre a été mandaté pour fixer les limites du terrain communal.

Ce dernier a constaté que la haie du riverain, Monsieur PORCHEREL, se situait en grande partie sur le terrain communal dans la moitié sud et qu'à l'inverse dans sa moitié nord, la commune occupait une portion du terrain de l'intéressé.

Elle propose, pour régulariser la situation, que la commune arrache la partie de la haie qui gêne l'accès à la parcelle C1423 le long de la Rue de Montafilan et que lorsque la pelle sera présente, la commune crée un accès bien distinct à Monsieur PORCHEREL qui se chargera ensuite d'y mettre le revêtement qu'il souhaite.

Elle présente le plan du géomètre qui fixe les nouvelles limites, et suivant lequel Monsieur PORCHEREL céderait 85 m² au profit de la commune qui, en contrepartie, lui en céderait 168 m². Le reliquat, soit 83 m² serait vendu à Monsieur PORCHEREL à 75€ le m², le prix du terrain constructible. Accord du Conseil Municipal.

Etude urbaine du bourg : le futur pôle santé

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'étude urbaine de l'aménagement du bourg réalisée par le bureau d'études ORIGAMI, une étude de scénario a été demandée pour connaître l'endroit idéal d'implantation de la future maison de santé.

Elle présente une ébauche de ce scénario qui compare

implantation correspond aux attentes des administrés ayant participé aux ateliers publics car elle répond à l'enjeu urbain de dynamisation du centre.

2^{ème} hypothèse :

Racheter la maison médicale et la transformer en pôle santé. Cette option a l'avantage d'être sans interface avec les fonctions communales existantes, mais l'inconvénient, c'est que la capacité du site est limitée (nécessité de construire la maison médicale sur deux étages donc pas de possibilité de créer des logements).

Autre contrainte : le foncier n'est pas maîtrisé et la création d'une maison de santé sur deux étages nécessite un ascenseur.

Le Conseil Municipal prend acte de ces scénarios et décide de poursuivre la réflexion de création d'un pôle santé. Plusieurs élus demandent une rencontre avec le corps médical qui sera invité à venir présenter ses attentes lors du conseil municipal d'avril. Des visites de maisons de santé vont également être programmées afin de s'imprégner de l'expérience des collectivités voisines.

Nouveaux tarifs pour la fourniture et pose de tuyaux et regards, empièchement des busages

1) Fourniture, pose et transport de tuyaux

- Tuyau ciment centrifugé = 70 € / tuyau
- Tuyau PVC = 21 € / ml

2) Fourniture, pose et transport de regards, rehausses et couvercles

- Regard ciment 40 x 40 sans couvercle = 18 € /u
- Regard coulé béton 40 x 40 sans couvercle = 50 € /u
- Regard ciment 50 x 50 sans couvercle = 35 € /u
- Rehausse ciment 40 x 40 – hauteur 35 cm = 15 € /u
- Rehausse ciment 50 x 50 – hauteur 35 cm = 25 € /u
- Couvercle fonte 40 x 40 = 43 € /u
- Couvercle fonte 50 x 50 = 81 € /u
- Couvercle ciment 40 x 40 = 12 € /u
- Couvercle ciment 50 x 50 = 12 € /u
- Grille fonte 40 x 40 = 94 € /u
- Grille fonte 50 x 50 = 150 € /u

des travaux.

Evacuation de la terre stockée aux Ecouailles

André BOURGET explique la nécessité d'évacuer 1 870 tonnes de terre du terrain des « Ecouailles » près de l'étang communal. Le stockage en décharge spéciale coûte 5 € la tonne, soit au moins 9 350€, sans compter le chargement transport.

Une autre solution serait de donner la terre à Monsieur De Pins qui a besoin de consolider des talus à Brejerac. En contrepartie, Mr De Pins fournira un tracteur et une remorque, ce qui diminuera la charge de transport et supprimera le coût de mise en décharge pour la commune. Elle devra tout de même louer des tracteurs, des remorques et une pelle pour un montant estimatif de 8 160 € TTC (hors temps de travail des agents communaux). Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Subventions communales 2022

Alain MACÉ explique au Conseil Municipal que la commune organise des spectacles culturels. Afin de faciliter leur organisation, il propose de confier à l'association « Les Bouquineurs » un budget « culture » de 7 000 € servant à couvrir les frais d'organisation, régler le cachet des groupes, les frais de SACEM, etc. Les spectacles sont choisis par les élus. Si les membres de l'association contribuent à l'organisation matérielle des spectacles (vente des tickets d'entrée, publicité, gestion de la restauration...), les bénéficiaires iront au projet de leur association. Sinon, l'organisation sera proposée à une autre association dans les mêmes conditions.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

- ✓ Les Bouquineurs 7000,00 €
- ✓ Maison de Retraite Giblaine (animations) 400,00 €
- ✓ Maison de Retraite St Joseph (animations) 400,00 €
- ✓ Foyer de vie le Vaugourieux (animations) 100,00 €
- ✓ VAFCP Val d'Arguenon Football Créhen-Pluduno 3150,00 €
- ✓ Les Patineurs de l'Arguenon 3150,00 €
- ✓ Club Gilles de Bretagne 450,00 €
- ✓ Société de Chasse 300,00 €
- ✓ Amicale des Employés Communaux 697 50 €

| | |
|--|-------------------|
| ✓ Les Restos du Cœur | 500,00 € |
| ✓ SNSM St Cast Le Guildo | 150,00 € |
| ✓ CFA Bâtiment Plérin (40 € x 2 apprentis) | 80,00 € |
| ✓ Chambre des Métiers et de l'Artisanat (40 € x 3 apprentis) | 120,00 € |
| ✓ Le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) | 700,00 € |
| Sous-Total | 2 050,00 € |

Nouvelle composition de la commission
« environnement » :

Présidente : Françoise LAIGO

Membres élus : Michel BOITTIN, David BOUVIER,
Anne BRISSET, Béatrice BURLOT, Céline LA-
BROSSE et Malo LETONTURIER

du 31 mars 2022

En raison des délais de parution du bulletin, seuls les budgets 2022 vous sont expliqués ci-dessous. Les autres délibérations vous seront présentées dans la prochaine édition.

IMPOTS LOCAUX 2022

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux en 2022.

VOTE DES BUDGETS COMMUNAUX

BUDGET BIBLIOTHEQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

| FONCTIONNEMENT | | Réalisé |
|-----------------|------------------------------------|-------------------|
| DEPENSES | | |
| 002 | Déficit antérieur reporté | - € |
| 011 | Charges générales | 4 067,85 € |
| 065 | Autres charges de gestion courante | - € |
| 023 | Virement vers l'investissement | - € |
| TOTAL | | 4 067,85 € |

| RECETTES | | Réalisé |
|--------------------|---|-------------------|
| 002 | Excédent antérieur reporté | 337,30 € |
| 70 | Autres produits (abonnements, vente d'ouvrages) | 510,00 € |
| 74 | Participation budget communal | 4 262,70 € |
| 77 | Produits exceptionnels | - € |
| TOTAL | | 5 110,00 € |
| Excédent de | | 1 042,15 € |

| INVESTISSEMENT | | Réalisé |
|-----------------|--|-------------------|
| DEPENSES | | |
| 001 | Déficit antérieur reporté | 1 782,48 € |
| 20 | Concession et droits similaires (logiciel) | - € |
| 21 | Matériel informatique | 339,96 € |
| 21 | Mobilier | - € |
| TOTAL | | 2 122,44 € |

BUDGET PRIMITIF 2022

| FONCTIONNEMENT | | Prévisionnel |
|-----------------|------------------------------------|-------------------|
| DEPENSES | | |
| 002 | Déficit antérieur reporté | - € |
| 011 | Charges générales | 2 002,19 € |
| 065 | Autres charges de gestion courante | - € |
| 023 | Virement vers l'investissement | - € |
| TOTAL | | 2 002,19 € |

| RECETTES | | Prévisionnel |
|--------------|--|-------------------|
| 002 | Excédent antérieur reporté | - € |
| 70 | Autres produits (abonnements, vente d'ouvrage) | - € |
| 74 | Participation budget communal | 2 002,19 € |
| 77 | Produits exceptionnels | - € |
| TOTAL | | 2 002,19 € |

| INVESTISSEMENT | | Prévisionnel |
|-----------------|--|-------------------|
| DEPENSES | | |
| 001 | Déficit antérieur reporté | 339,96 € |
| 20 | Concession et droits similaires (logiciel) | - € |
| 21 | Matériel informatique ou mobilier | - € |
| 21 | Mobilier | 702,19 € |
| TOTAL | | 1 042,15 € |

| | | |
|--------------|------------------------------------|-------------------|
| 011 | Charges générales | 1 697,31 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | - € |
| 67 | Charges exceptionnelles | - € |
| 68 | Dotation aux provisions | 198,43 € |
| 023 | Virement vers l'investissement | - € |
| TOTAL | | 1 895,74 € |

| | | |
|----------------------|--|-------------------|
| RECETTES | | Réalisé |
| 002 | Excédent antérieur reporté | 8 225,32 € |
| 70 | Droits de stationnement et de location | 105,00 € |
| TOTAL | | 8 330,32 € |
| Excédent de + | | 6 434,58 € |

| | | |
|-----------------------|--------------|-----------------|
| INVESTISSEMENT | | Réalisé |
| DEPENSES | | |
| 23 | Construction | 956,45 € |
| TOTAL | | 956,45 € |

| | | |
|---------------------|--|-----------------|
| RECETTES | | Réalisé |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | - € |
| TOTAL | | - € |
| Déficit de - | | 956,45 € |

| | | |
|--------------|------------------------------------|-------------------|
| 011 | Charges générales | 2 888,13 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 500,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | - € |
| 68 | Dotation aux provisions | 200,00 € |
| 023 | Virement vers l'investissement | 2 888,13 € |
| TOTAL | | 7 476,26 € |

| | | |
|-----------------|--|-------------------|
| RECETTES | | Prévisionnel |
| 002 | Excédent antérieur reporté | 5 478,13 € |
| 042 | Immobilisations corporelles | 1 888,13 € |
| 70 | Droits de stationnement et de location | 110,00 € |
| TOTAL | | 7 476,26 € |

| | | |
|-----------------------|----------------------------------|-------------------|
| INVESTISSEMENT | | Prévisionnel |
| DEPENSES | | |
| 001 | Déficit d'investissement reporté | 956,45 € |
| 23 | Constructions | 1 000,00 € |
| 040 | Terrain de voirie | 1 888,13 € |
| TOTAL | | 3 844,58 € |

| | | |
|-----------------|---|-------------------|
| RECETTES | | Prévisionnel |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 2 888,13 € |
| 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé N-1 | 956,45 € |
| TOTAL | | 3 844,58 € |

BUDGET CCAS

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

| | | |
|-----------------------|------------------------------------|-------------------|
| FONCTIONNEMENT | | Réalisé |
| DEPENSES | | |
| 002 | Déficit antérieur reporté N-1 | - € |
| 011 | Charges générales | 7 567,69 € |
| 012 | Cotisation URSSAF | 95,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 049,33 € |
| 023 | Virement vers l'investissement | - € |
| TOTAL | | 8 712,02 € |

| | | |
|--------------------|---|--------------------|
| RECETTES | | Réalisé |
| 002 | Excédent antérieur reporté N-1 | 6 577,16 € |
| 74 | Participation du budget communal | 5 152,84 € |
| 75 | Revenu des immeubles | 454,82 € |
| 77 | Libéralités reçues (dons quêtes mariages..) | 358,00 € |
| TOTAL | | 12 542,82 € |
| Excédent de | | 3 830,80 € |

| | | |
|-----------------------|---|------------|
| INVESTISSEMENT | | Réalisé |
| DEPENSES | | |
| 27 | Créances particuliers (avances remboursables) | - € |
| TOTAL | | - € |

BUDGET PRIMITIF 2022

| | | |
|-----------------------|------------------------------------|--------------------|
| FONCTIONNEMENT | | Prévisionnel |
| DEPENSES | | |
| 002 | Déficit antérieur reporté | - € |
| 011 | Charges générales | 10 300,00 € |
| 012 | Cotisation URSSAF | 95,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 800,00 € |
| 023 | Virement vers l'investissement | - € |
| TOTAL | | 12 195,00 € |

| | | |
|-----------------|---|--------------------|
| RECETTES | | Prévisionnel |
| 002 | Excédent antérieur reporté N-1 | 3 830,80 € |
| 74 | Participation du budget communal | 7 464,20 € |
| 75 | Revenu des immeubles | 400,00 € |
| 77 | Libéralités reçues (dons quêtes mariages..) | 500,00 € |
| TOTAL | | 12 195,00 € |

| | | |
|-----------------------|---|-----------------|
| INVESTISSEMENT | | Prévisionnel |
| DEPENSES | | |
| 27 | Créances particuliers (avances remboursables) | 400,00 € |
| TOTAL | | 400,00 € |

| | | |
|--------------|-------------------------------------|-----------------------|
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 259 74,94 € |
| 66 | Charges financières | 31 270,09 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 9 961,89 € |
| 68 | Dotations aux provisions | 316,67 € |
| 014 | Atténuation de produits | 40,00 € |
| 042 | Opérations d'ordre (amort.+cession) | 34 862,98 € |
| 023 | Virement vers l'investissement | - € |
| TOTAL | | 1 358 666,03 € |

| RECETTES | | Réalisé |
|----------------------|---|-----------------------|
| 002 | Excédent antérieur reporté | - € |
| 013 | Atténuation de charges | 27 691,96 € |
| 70 | Vente de produits, prestations services | 57 411,23 € |
| 73 | Impôts et taxes | 1 063 238,97 € |
| 74 | Dotations et participations | 659 555,14 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 49 428,17 € |
| 76 | Autres produits financiers | 3,60 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 9 394,88 € |
| 042 | Opérations d'ordre (Régies + cessions) | 135 595,03 € |
| TOTAL | | 2 002 318,98 € |
| Excédent de + | | 643 652,95 € |

| INVESTISSEMENT | | Réalisé |
|-----------------|--|---------------------|
| DEPENSES | | |
| 001 | Solde d'exécution reporté | - € |
| 19 | Acquisition de matériel | 38 255,53 € |
| 36 | Voirie - liaisons douces | 248 288,74 € |
| 68 | Effacement réseaux et éclairage public | 4 461,33 € |
| 70 | Complexe Louis Hamon | 24 468,00 € |
| 72 | Gros travaux école publique | 1 174,18 € |
| 79 | Logement CLAJ | 3 080,34 € |
| 83 | Aménagement agglomération | 22 396,54 € |
| 84 | Cimetière | 1 250,00 € |
| 85 | Eglise | 1 128,00 € |
| 86 | Mairie -Logement - salle informatique | 2 871,95 € |
| 87 | Jeux extérieurs - parcours de glisse | 68 202,19 € |
| 90 | Bâtiment Rue de la Fontaine | 10 940,86 € |
| 93 | Terrains de football + vestiaires | 3 936,00 € |
| 94 | Etang communal | 2 636,05 € |
| 95 | Jeux de boules - pétanque | 163,68 € |
| 96 | Logements communaux PI de l'Eglise | 2 059,34 € |
| 97 | Garderie - Bibliothèque | 10 154,77 € |
| 101 | Chemins de randonnée | 3 996,11 € |
| 102 | Foyer - restaurant scolaire | 1 762,32 € |
| 110 | Logements communaux (maison Viel) | 143 143,46 € |
| 16 | Emprunts + cautions logements | 193 070,35 € |
| 040 | Opérations d'ordre (travaux en régie) | 135 595,03 € |
| TOTAL | | 923 034,77 € |

| RECETTES | | Réalisé |
|----------|---------------------------------------|----------------|
| 001 | Solde d'exécution reporté commune | 734 728,98 € |
| 70 | Complexe Louis Hamon | 34 103,24 € |
| 83 | Aménagement agglomération | 1 711,00 € |
| 87 | Jeux extérieurs - parcours de glisse | 59 983,00 € |
| 90 | Bâtiment Rue de la Fontaine | 1 601,33 € |
| 10222 | FCTVA | 65 836,79 € |
| 10226 | Taxe d'aménagement | 8 805,24 € |
| 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 693 075,95 € |
| 16 | Emprunts + Cautions logements | 1 001 473,66 € |

| | | |
|--------------|-------------------------------------|-----------------------|
| 65 | Autres charges de gestion courante | 221 050,39 € |
| 66 | Charges financières | 28 000,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 6 050,00 € |
| 68 | Dotations aux provisions | 350,00 € |
| 014 | Atténuation de produits | 1 100,00 € |
| 042 | Opérations d'ordre (amort.+cession) | 18 649,88 € |
| 023 | Virement vers l'investissement | 766 784,48 € |
| TOTAL | | 2 231 070,75 € |

| RECETTES | | Prévisionnel |
|--------------|---|-----------------------|
| 002 | Excédent antérieur reporté | - € |
| 013 | Atténuation de charges | 26 000,00 € |
| 70 | Vente de produits, prestations services | 66 600,00 € |
| 73 | Impôts et taxes | 1 081 631,65 € |
| 74 | Dotations et participations | 676 419,24 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 274 606,86 € |
| 76 | Produits financiers | - € |
| 77 | Produits exceptionnels | 30 000,00 € |
| 042 | Opérations d'ordre (Régies + cessions) | 75 813,00 € |
| TOTAL | | 2 231 070,75 € |

| INVESTISSEMENT | | Prévisionnel |
|-----------------|--|-----------------------|
| DEPENSES | | |
| 001 | Solde d'exécution reporté | - € |
| 19 | Acquisition de matériel | 57 150,00 € |
| 36 | Voirie - liaisons douces | 115 570,00 € |
| 44 | Acquisition terrains | 28 800,00 € |
| 68 | Effacement réseaux et éclairage public | 111 500,00 € |
| 70 | Complexe Louis Hamon | 9 750,00 € |
| 72 | Gros travaux école publique | 5 300,00 € |
| 83 | Aménagement agglomération | 61 190,00 € |
| 84 | Cimetière | 6 000,00 € |
| 85 | Eglise | 6 400,00 € |
| 86 | Mairie -Logement - salle informatique | 82 650,00 € |
| 93 | Terrains de football + vestiaires | 5 500,00 € |
| 96 | Logements communaux PI de l'Eglise | 6 000,00 € |
| 98 | Local horticole | 38 800,00 € |
| 101 | Chemins de randonnée | 41 750,00 € |
| 102 | Foyer - restaurant scolaire | 17 000,00 € |
| 107 | Participation déviation Plancoët | 250 000,00 € |
| 108 | Résidence de la champagne | 1 015 000,00 € |
| 111 | Pôle santé | 1 268 061,29 € |
| 112 | Lotissement Domaine des Vallées III | 155 000,00 € |
| 16 | Emprunts + cautions logements | 221 500,00 € |
| 040 | Travaux en régie | 72 900,00 € |
| TOTAL | | 3 575 821,29 € |

| RECETTES | | Prévisionnel |
|----------|--|----------------|
| 001 | Solde d'exécution reporté commune | 1 713 147,40 € |
| 19 | Acquisition matériel | 5 600,00 € |
| 36 | Voirie | 113 000,00 € |
| 87 | Jeux extérieurs - parcours de glisse | 25 000,00 € |
| 108 | Résidence la Champagne | 180 000,00 € |
| 10222 | FCTVA | 100 295,68 € |
| 10226 | Taxe d'aménagement | 8 000,00 € |
| 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 643 652,95 € |
| 16 | Emprunts + cautions logements | 500,00 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 766 784,48 € |

Etat civil

Naissances

Maina LE JOSSEC (Saint-Brieuc),
8 février

Azilys MÉGNENT (Saint-Malo),
24 mars

Jana et Nino VANKAMMELBECKE
(Saint-Malo),
24 mars

| | |
|--|------------|
| Rosalie BOURGET, 94 ans, Gublaine | 6 janvier |
| Henriette LEUX, 97 ans, Saint-Joseph | 7 janvier |
| Marie TOURNARDE-ALIX, 102 ans, Saint-Joseph | 27 janvier |
| Francis GAULTIER, 98 ans, Gublaine | 28 janvier |
| Denise LOSTANLEN, 100 ans, Gublaine | 4 février |
| Marie DAUGAN, 88 ans, Saint-Joseph | 9 février |
| Sandrine PEJUS, 47 ans, 1 Rue Eric Tabarly | 14 février |
| Jeannine ADAM, 87 ans, Gublaine | 17 février |
| Lucienne MÉNIER, 87 ans, Gublaine | 24 février |
| Yvonne COLLEU, 97 ans, Saint-Joseph | 8 mars |
| Gabrielle TIENNOT, 92 ans, Gublaine | 22 mars |
| Marie COUACAULT, 88 ans, Gublaine | 22 mars |
| Marie-Thérèse BROUARD, 92 ans, Saint-Joseph | 31 mars |
| Ginette ROUSSEAU, 83 ans, Gublaine | 31 mars |

Inhumations à Créhen :

Jeannine OUTIL, décédée le 11 février 2022 à Pléneuf-Val-André

Mariages

Benjamin BOURSEUL et Marinne TARDIVEAU

le 19 mars

Noces d'Or

Monique et Yves PICOUT se sont dits « oui » une deuxième fois le samedi 26 mars 2022 en la mairie de Créhen.

Ils se sont rencontrés en 1971 à Créhen, lors du mariage du frère aîné d'Yves. Et c'est le 25 mars 1972 qu'ils ont officialisé leur union à Créhen. Puis sont nés Yannick puis Gaël. Trois petits-fils viennent combler la famille.

2011 marque le retour du couple dans la commune : entre le vélo pour Yves et la marche ainsi que la baignade pour Monique, ils sont bien occupés et bien investis aussi dans la vie associative.



| N° PC | Adresse du projet | Nature |
|----------------------|---------------------|---|
| 022 049 21 C0023 | 18 Le Placis | Verrière accolée à l'habitation |
| 022 049 21 C0024 | 4 Rue du Marronnier | Maison individuelle avec garage |
| 022 049 18 C0018-M01 | Château du Guildo | Modification de la conception passerelle Remise en état portail existant |
| 022 049 22 C0002 | 25 Le Frost | Véranda |

Déclarations Préalables

| N° DP | Adresse du projet | Nature |
|------------------|---------------------------|--|
| 022 049 21 C0062 | 12 Rue du Vieux Château | Véranda, modification d'ouvertures et clôture |
| 022 049 21 C0064 | Le Fougeray | Remise en état d'un logement existant ainsi que ses garage et hangar |
| 022 049 21 C0065 | Le Fougeray | Rénovation et extension garage |
| 022 049 22 C0001 | 2 La Ville d'Est | Châssis de toit |
| 022 049 22 C0002 | 15 Rue Chateaubriand | Remplacement des menuiseries et porte d'entrée |
| 022 049 22 C0003 | 31 Rue du Moulin de Talva | Serre de jardin |
| 022 049 22 C0004 | Les Tourelles | Remplacement toiture |
| 022 049 22 C0005 | Brambouilly | Réhabilitation et extension véranda |
| 022 049 22 C0006 | 14 Rue Eric Tabarly | Clôture à claire voie et muret avec dispositif |
| 022 049 22 C0007 | 10 La Jannais | Carport |
| 022 049 22 C0008 | Le Champ de la Touche | Déplacement d'une haie par l'abattage d'arbres et replantation |
| 022 049 22 C0009 | 4 Rue du Vaugourieux | Clôture |
| 022 049 21 C0010 | La Ville Tideu | Clôture et portillon |
| 022 049 22 C0011 | 17 Rue de la Fontaine | 4 châssis de toit et changement de menuiseries |
| 022 049 22 C0012 | La Prioulais | Modification de l'aspect extérieur d'une annexe à l'habitation |
| 022 049 22 C0013 | 13 La Ville d'Est | Réhabilitation d'une ancienne porcherie en abri bois |
| 022 049 22 C0014 | La Ville es Peccard | Bardage pignon existant et changement couverture du garage |
| 022 049 22 C0015 | 4 Allée des Meuniers | Clôture, portail et portillon |
| 022 049 22 C0018 | 19 Allée des Moissons | Clôture |
| 022 049 22 C0019 | 16 La Ville Beuve | Panneaux photovoltaïques |
| 022 049 22 C0020 | 13 Rue de la Touche | Clôture et portillon |

pêche scaphandre, pêche à pied, algoculture ou conchyliculture notamment) et de loisir (plaisance à voile et à moteur, pêche à pied, plongée sous-marine, voile, kayak, etc.), toutes dépendantes de la qualité du milieu.

Au printemps 2022, les médiateurs de la mer de l'association COEUR Émeraude seront présents tout le long du littoral, du Cap Fréhel à Cancale, à terre sur les cales d'accès à l'eau, dans les ports et sur l'estran et en mer sur les zones de mouillages et sur les îles et îlots fréquentés comme les Ebihens ou l'île de Cézembre.

L'objectif est de sensibiliser les différents usagers de loisir du littoral : plaisanciers, plongeurs, surfeurs, pêcheurs, kayakistes, etc. et leur distribuer un guide des bonnes pratiques.



Ce guide est consultable et téléchargeable sur le site de COEUR Émeraude : https://pnr-rance-emeraude.fr/usages-littoraux_outils-de-communication_guide-des-bonnes-pratiques/



Crédit photo : COEUR Émeraude

C'est l'occasion d'aborder différents sujets avec les usagers en fonction de leur activité, comme par exemple :

- La préservation de la qualité de l'eau : le carénage, l'utilisation de produits d'entretien éco-responsables, la vidange des eaux usées, l'avitaillement... ;
- Le bien vivre ensemble : la prise en compte des autres usagers professionnels et de loisir, le respect du balisage et des règles de navigation, le respect des élevages de coquillages... ;
- La préservation de la ressource : le respect des tailles, quotas et périodes de pêche, le rejet des femelles grainées...

Des sujets transversaux sont également évoqués : la sécurité (matériel de sécurité en bon état de fonctionnement, vitesse adaptée...), la préservation de la biodiversité (mouillage hors des zostères, observation de la faune sauvage à distance...), la gestion des déchets (ramener ses déchets à terre, tri et recyclage...), notamment.

Merci de réserver le meilleur accueil aux médiateurs !

Michel Raffray (Président du Syndicat Mixte Arguenon Pentièvre), Monsieur Jean-Pierre Omnès, Président de la CLE (Commission Local de l'Eau), Monsieur Guy Corbel (adjoint de Trémur pour parler de l'expérience de sa commune), les agriculteurs ayant un siège d'exploitation sur notre commune et ceux qui exploitent des terres sur Créhen.

Les personnes présentes ont pu échanger sur ce phénomène de déplacement de la terre lors de fortes pluies. Le ruissellement, la protection de l'eau et l'eutrophisation des sols avec les conséquences financières pour les agriculteurs (pertes des semis, d'engrais et des phytosanitaires,...) sont des sujets qui ont été abordés.

Des actions simples peuvent être mises en place, par exemple, après une récolte, ensemercer la terre avec un couvert végétal, un panachage de culture sur une même parcelle de terre, plantation de haie, confection de talus quand cela est nécessaire ou changer l'entrée d'un champ. Tout ceci peut contribuer à retenir les écoule-

La commission communale de Créhen sera accompagnée d'Antoine Le Duc, technicien bocage de Dinan Agglomération, de Julie Lhussiez de la chambre d'agriculture et de Marie-Christine Toquet du SMAP.

Car l'eau que nous consommons est une **Richesse** qu'il faut préserver avant tout. Un bien à respecter et à utiliser avec modération, et surtout à ne pas gaspiller et qui est l'affaire de toutes et tous.

Françoise LAIGO.



Communication

Bilan de la tombola commerçants et du pass'sport

Bilan de la tombola en faveur des commerçants

Le temps des restitutions des billets gagnants est terminé.

Les commerçants vont se voir créditer des sommes gagnées pour chacun d'eux.

Reste qu'il est navrant qu'un si petit nombre d'habitants ait participé à cette tombola qui n'avait qu'un seul but : favoriser une dynamique dans la clientèle des établissements concernés.

En effet, seuls 36 billets ont été validés, 62 ont été

Bilan du pass'sport pour les 6-18 ans

Le Pass'sport d'une valeur de 20 € a été mis en place à la rentrée de septembre dernier.

Le point a été fait au mois de février et nous sommes satisfaits du résultat puisque 45 jeunes ont pu bénéficier de ce pass'sport pour exercer une activité physique sur la commune ou en dehors (sous réserve que l'activité n'existe pas à Créhen).

Cette opération sera normalement reconduite pour la rentrée prochaine.

Vous prévoyez un voyage en avril prochain ? Vous souhaitez faire une procuration pour qu'un électeur vote à votre place ? **Vous pouvez désormais donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre.**

Service-Public.fr vous explique les nouvelles règles en vigueur en 2022 et comment faire pour donner procuration à l'électeur de votre choix.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Comment faire la procuration ?

Vous pouvez établir une procuration de 3 manières :

- En ligne, avec le [téléservice MaProcuration](#) . Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement « *Maprocuration* ». Vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre pièce d'identité ([carte d'identité, passeport...](#)). Vous recevrez un courriel de votre mairie vous informant que votre procuration est bien enregistrée, quelques minutes après la vérification de votre identité.

vez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez obligatoirement aller en personne dans un commissariat de police, une gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devrez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité ([carte d'identité, passeport...](#)).

- Avec le formulaire (Cerfa n° 12668*03) disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat. Vous devrez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité ([carte d'identité, passeport...](#)).

Pour établir la procuration, vous devez renseigner le numéro national d'électeur (INE inscrit sur votre carte électorale) et la date de naissance de la personne à qui vous donnez procuration (mandataire).

✓ Cartes électorales et pièces d'identité:

Vous avez reçu votre nouvelle carte électorale et vous l'amènerez le jour du vote car y figure un numéro d'ordre sur la liste (plus facile à l'élus de vous retrouver sur le registre des signatures). Si jamais vous ne l'avez pas reçue par la poste, n'hésitez pas à contacter notre secrétaire Murielle.



En plus de votre carte électorale, **vous devez présenter une pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, carte vitale avec photo, carte d'invalidité avec photo, permis de chasser avec photo).

Pour l'élection du Président de la République (10 et 24 avril)

Le scrutin est ouvert à 8 heures et clos à 19 heures



➡ **Remise de la carte électorale aux jeunes de 18 ans**

bénévoles, a mis en place un minibus le mardi matin pour aller faire les courses sur Plancoët de 9h30 à 12h.

A ce jour, plusieurs personnes ont fait appel à ce service et nous en sommes ravis.

Si vous voulez que cette offre soit pérenne, n'hésitez pas à en parler autour de vous et appelez la mairie ou Claudine Loncle, adjointe (Tél.06.72.36.14.94) pour vous inscrire.

Prenez note pour les prochains rendez-vous :

- le mardi 5 (courses et jeux) et mardi 19 avril 2022 (courses et balade)
- le mardi 3 (courses et jeux) et mardi 17 mai 2022 (courses et balade)



(courses et balade)

Pendant les mois de juillet et août, il n'y aura pas de service minibus.

Le 1^{er} mardi de chaque mois, l'après-midi dès 14h nous nous donnons rendez-vous à la salle du foyer sous la mairie pour partager un moment d'échanges et de convivialité autour des jeux (cartes, scrabble, triominos, qwirkle, domino...)

Le 2^{ème} mardi, l'après-midi est réservé au cinéma ou dès que le temps va le permettre à des balades au bord de mer.

Claudine LONCLE.



Autour de l'EHPAD Gibraine, d'autres services proposés



L'EHPAD Gibraine est un établissement public hébergeant des personnes âgées dépendantes. La résidence a été construite en 1992, au cœur de la ville de Créhen.

L'équipe soignante réalise les soins techniques, prépare et distribue les médicaments, accompagne les médecins lors de leur visite chaque fois que possible. Les aides-soignantes, formées à la spécificité gériatrique, prennent en charge la dépendance tout en s'efforçant de préserver les capacités restantes.

Les prestations paramédicales sont coordonnées par les professionnels de l'EHPAD et des professionnels libéraux, les aides médico-psychologiques favorisent le maintien de l'autonomie. Une psychologue intervient auprès des résidents, sur demande des équipes. Elle intervient ponctuellement auprès des familles.

Les aidants peuvent échanger sur leurs éventuelles difficultés et bénéficier de conseils.

- **La résidence autonomie** : la Résidence autonomie de Qerhin (Créhen en gallo) est un logement de proximité, qui a pour vocation d'accueillir des personnes âgées valides et autonomes. Ces logements proposent un cadre de vie sécurisant, du fait de leur proximité avec le service d'hébergement. Ce service offre une

ses activités...). Cela peut être également une solution afin de rester au plus proche de son conjoint, nécessitant son entrée en EHPAD.

La résidence de Qerhin est constituée de 4 chambres et de 2 espaces communs, aménagés dans une aile récente et disposant d'une entrée indépendante.

Pour tout renseignement, contacter l'accueil de la résidence Gibraine au 02.96.84.13.45

Des ateliers surprenants à la crèche de Créhen



Au quotidien l'équipe propose tous types d'activités ludiques et créatives, pour aiguïser la curiosité et le développement des enfants. Régulièrement, des journées à thèmes sont également organisées par les professionnelles. La dernière en date a eu lieu en mars, et il s'agissait d'un atelier du « Rien ». Ce concept, venu de Suisse, démontre que l'ennui génère la créativité, l'adaptation et la cohésion de groupe. Concrètement, à leur arrivée les plus grands ont été accueillis dans un espace de vie entièrement vide, sans jouets, ni mobilier. Les enfants, d'abord surpris, se sont mis à explorer leur environnement d'une autre manière. Petit à petit, ils ont utilisé leur imagination et se sont beaucoup exprimés avec leur corps : danser, se rouler, marcher sur son ombre... Les enfants ont incontestablement plus interagi les uns avec les autres que d'ordinaire, et n'ont pas réclamé le moindre jouet, ni de musique pendant les 2 heures de l'atelier. Cet atelier surprenant et enrichissant prouve que les enfants n'ont pas besoin d'objets ou de jouets pour s'amuser, d'autant plus dans cette société où ils sont hyper-stimulés par les jeux et les écrans.

Un autre atelier a eu lieu fin mars : la journée sans horloge, dont le but est de vivre au rythme de ses besoins, sans repère temporel, le temps d'une journée.

Concrètement les enfants ont mangé quand ils avaient faim, et sont allés dormir quand ils étaient fatigués... Et le constat est assez évident : un enfant qui mange quand il a faim, mange mieux, et il en est de même pour le sommeil. Bref, l'équipe ne manque pas d'idées pour proposer des activités d'éveil originales aux enfants et aux familles. Un sincère plaisir partagé par tous.

Que vous ayez un besoin d'accueil régulier, occasionnel ou d'urgence, la crèche peut accueillir votre enfant. Les travailleurs intérimaires peuvent également avoir une place pour leur enfant, et les assistantes maternelles sont également concernées dans le cadre d'un arrêt, d'une formation, de congés... En effet, la crèche peut accueillir, de façon temporaire, les enfants habituellement accueillis en mode de garde individuel.

Pour faire une demande de place, rendez-vous sur www.alabordages.com, et remplissez une fiche de pré-inscription en suivant les indications.

Infos pratiques :

Crèche à l'Abord'âges de Créhen, Place des Embruns, 22130 CREHEN

4h30 > 21h30, du lundi au vendredi, 52s/an

contact@alabordages.com, 0 806 700 200



| | 2010 | 2022 |
|--|------|------|
| Logements d'habitation | 889 | 906 |
| Dont résidences principales | 608 | 668 |
| Dont résidences secondaires | 173 | 153 |
| Dont logements vacants ou non enquêtés | 108 | 85 |
| Nombre de personnes enquêtées | 1379 | 1443 |

Murielle, Secrétaire à l'accueil



Enlèvement des encombrants

le Mercredi 8 Juin 2022

Les habitants devront se faire connaître à la mairie avant le 4 juin.

Les ferrailles et « encombrants » devront être déposés la veille devant les propriétés. Ne seront pas ramassés : les gravats, les matériaux de démolition, les déchets de pelouse, les tailles de haie et les branchages qui doivent être déposés à la déchèterie de Plancoët ou de La Landec.

Vous êtes conviés à la projection du film sur la journée citoyenne 2021,

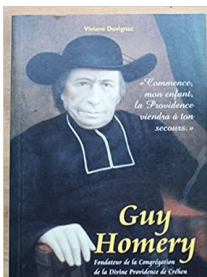
Le jeudi 7 avril 2022 à 20h30

À la salle polyvalente

La prochaine journée aura lieu le samedi 10 septembre



La Congrégation Divine Providence



C'est dans le bourg de Créhen, que commence la Congrégation des Filles de la Divine Providence de Créhen en 1822 ; cela fait 200 ans.

Guy Homery, le fondateur, naît à Ploubalay dans une famille chrétienne le 25 août 1781. Au début de

sent pas digne. « *Je me retirerai dans un lieu solitaire pour y consulter le Seigneur sur ma vocation* ». En 1807, Guy entre au séminaire de Saint-Brieuc qui vient de rouvrir. Le 27 mai 1809, il est ordonné prêtre par Monseigneur Cafarelli. Le Foeil, Saint-Jacut de la Mer seront les premières paroisses où il exercera son ministère. Ce n'est qu'en Janvier 1818 qu'il est nommé

réunit quelques femmes de la paroisse et leur confie dix orphelines pour leur apprendre la lecture, l'écriture, le catéchisme, un métier. Ces femmes constitueront le premier noyau de la Congrégation.

Le 20 octobre 1822, après les vêpres, 800 personnes se dirigent vers la maison du bourg « La Providence ». Il bénit la maison et du haut du perron, le recteur prononce un discours qui invite tous les participants à collaborer à cette œuvre inspirée par Dieu. Peu à peu la maison du bourg se révèle trop étroite et il faut trouver un terrain, de l'argent pour la construction d'une nouvelle maison. A Créhen, les bonnes volontés ne manquent pas, dons en argent, journées de charrois, travaux sur le chantier. Le recteur est au travail ainsi que les sœurs et les orphelines. Malgré quelques arrêts des travaux faute d'argent, *l'inauguration de la Maison de Providence a lieu le premier dimanche d'octobre 1825*. Au-dessus de la porte une inscription gravée dans la pierre : un cœur surmonté d'une flamme « **Cor Amator Pauperum** ». La Congrégation est née, son but : *l'instruction, l'éducation, le soin des malades, l'œuvre des retraites*.

Le 19 novembre 1841, la Congrégation obtient une reconnaissance légale par ordonnance royale. La santé de Guy déclinant, l'évêque accepte sa démission comme recteur de Créhen en 1850. Il se retire à la Providence et il remet son âme à Dieu le 14 décembre 1861.

A cette date, La Congrégation comptera 30 communautés ouvertes par le Père Homery en Bretagne.

Fin du 19^{ème} siècle et suivants

Le gouvernement français fait voter des lois visant à supprimer les Congrégations Religieuses enseignantes. Dès 1900, des communautés sont ouvertes en Belgique et aux Pays-Bas. Des appels parviennent à Créhen : on demande des sœurs dans les séminaires, les collèges,



don compte 162 maisons d'éducation ; en 1936, 344 sœurs enseignent dans 95 écoles.

En **1982**, La Congrégation s'implante au Pérou dans les Andes, dans la banlieue de Lima, puis en Equateur jusqu'en 2010.

Aujourd'hui en Europe

La plupart des sœurs sont à la retraite en Europe. Moins bousculées par des tâches à accomplir, nous sommes ainsi plus disponibles pour écouter, accompagner, cheminer avec d'autres dans la vie de tous les jours dans les paroisses, les associations. A la suite du Christ Serviteur, nous voulons être proches des plus petits. Des groupes de réflexion avec des laïcs se réunissent depuis 2006 afin d'approfondir et de partager le charisme de la Congrégation. *Depuis quelques années, une partie de la Maison Mère accueille des groupes cherchant un ressourcement spirituel, un lieu de réflexion, une préparation aux sacrements, un lieu de session et de formation.*

Aujourd'hui en Afrique

La voix intérieure qui a dit au Père Homery « Commence ... » s'est fait entendre à plusieurs jeunes africaines qui travaillent au développement de leur région que ce soit en République Démocratique du Congo ou au Gabon. A Kinshasa, la capitale de RDC, et dans d'autres villes, toutes les sœurs (une soixantaine) sont en mission dans l'enseignement primaire, en Collège ou en Lycée, d'autres auprès des personnes malades ou handicapées, d'autres sont chargées de la formation des jeunes religieuses. Toutes vivent près de la population.

Pour en savoir plus

Le nouveau livre : « les sœurs de la Divine providence de Créhen : 200 ans de Mission » est en vente au prix de 20 euros, à la Maison-Mère (horaire d'ouverture : 10h-12h et 14h-17h). Puis le Livre écrit par Soeur Viviane Duvignac, sur Guy Homery est également disponible pour ceux qui s'intéressent plus particulièrement à l'histoire de Créhen à cette époque (1781-1861).



l'agence d'urbanisme et de paysage Origami l'animation d'une démarche de concertation. Cette démarche doit permettre, parallèlement aux études conduites par ces agences, de mobiliser les habitants pour réfléchir à l'avenir de notre commune. Dans cette perspective, une balade urbaine et deux ateliers participatifs ont été organisés au cours des derniers mois.

Jeudi 03 février, plus d'une trentaine de personnes se sont réunies à la salle des fêtes pour participer au deuxième atelier. En sous-groupes, les participants étaient invités à réfléchir à l'implantation de la future maison de santé et à l'aménagement de la place de l'église. Le

Pontane et de la rue du Sacre-Cœur. Ce terrain proche du centre-bourg forme une pointe. Il est aujourd'hui occupé par un hangar utilisé par les services techniques de la ville. Se pose alors la question de la relocalisation de ce bâtiment. Les participants étaient invités à se prononcer sur une implantation en contrebas de la salle des fêtes, en vis-à-vis de l'étang. Ces échanges ont permis d'apprécier la pertinence et le degré d'acceptabilité des différentes propositions, pour permettre ensuite aux élus de prendre une décision éclairée.

Une réunion publique de restitution sera organisée en juin pour partager avec vous les conclusions de ces études et les orientations d'aménagement retenues.

Texte écrit par Origami

L'armée recrute...

L'armée recrute des femmes et des hommes âgés de 16 à 30 ans dans plus de 100 métiers de niveau 3ème à bac +5.

4000 Postes sont à pourvoir dans la marine nationale, 4000 également dans l'armée de l'air et de l'espace et 16 000 dans l'armée de terre.

Des préparations militaires sont aussi proposées afin de découvrir le milieu militaire dans ces trois armées. Elles se font sur différents formats : imprégnation d'une à deux semaines (pour l'armée de terre et l'armée de l'air et de l'espace) ou un samedi sur deux pendant l'année scolaire pour la marine nationale, ces préparations peuvent valider la MIG à l'issue du SNU.

Des informations complémentaires se trouvent sur ces 3 sites internet :

- ✓ lamarinerecrute.fr
- ✓ sengager.fr
- ✓ deveniraviateur.fr

Il est possible de s'entretenir avec une ou un conseiller en recrutement sur rendez-vous au

Centre d'Informations et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA)

Esplanade Georges Pompidou à Saint Brieuc

du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 15h (02 96 01 58 08)

Mais aussi lors de permanences :

PAIMPOL Espace Emploi - 2, rue Henri Dunant - *1^{er} mercredi du mois de 14h à 16h*

GUINGAMP Mission Locale 10 rue du 48^{ème} RI - *2^{ème} mercredi du mois de 14h à 16h*

LANNION Mission Locale 1, Rue du Muguet - *3^{ème} mercredi du mois de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00*

DINAN Mission Locale 5, rue Gambetta - *4^{ème} mercredi du mois de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30*

leurs valeurs et ainsi mieux comprendre l'agriculture biologique et l'importance de consommer bio et local. Vous y découvrirez de nouvelles pratiques de consommation favorisant les circuits-courts et divers produits biologiques et locaux.

Partageons un moment

à la ferme !

Dimanche 12 juin 2022

à partir de 8 h 30

Chez Nadia, Patrice Hamoniaux et leurs enfants à la ferme de La Cour



P'TITS DEJS

BALADES EN CALECHE

VISITES DE LA FERME



Jeudi 17 février dernier la Maison France Services de Plancoët a été inaugurée. Elle est située dans les anciens locaux de la Perception, attenant à la Poste. Ce bâtiment rénové regroupe sous son toit neuf organismes : Le Ministère de la Justice, Les Finances Publiques, la Sécurité Sociale, Pôle Emploi, l'assurance retraite, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la billetterie de train et les services administratifs (passeports et cartes d'identité)

3 QUAI DU DUC D'AIGUILLON

22130 PLANCOET

02 57 27 00 00

plancoet@france-services.gouv.fr

L'association EPAL recrute des accompagnateurs

L'Association EPAL, bureaux à Brest, Rennes, Nantes et permanences régulières sur les Côtes d'Armor, recrute des accompagnateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours proposés à des mineurs et adultes en situation de handicap.



- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.
- Obligation de suivre une formation gratuite (1 week-end et 1 samedi)

Nous allons procéder au recrutement des futurs animateurs courant mai.

Si vous avez le BAFA ou le CAP petite enfance et que vous souhaitez travailler le mercredi et pendant les vacances, merci de nous envoyer au plus vite votre CV et votre lettre de motivation.

Renseignements auprès de Catherine VOLLARD – Mairie de CREHEN - 02.96.84.13.12



**Domaine départemental du Château du Guildo
« Raconte-moi en grand le Château du Guildo »**

Vendredi 13 et samedi 14 mai 2022

Projection en plein air de 21h30 à 22h30

Mise en récit et en images d'une histoire créée et racontée par les enfants des écoles de Créhen et de Saint-Jacut-de-la-Mer, de la maternelle au CM2, en collaboration avec l'artiste vidéoplasticien SCOUAP.

Projection nocturne d'un film de 12 minutes sous forme de mapping géant et sonore sur la courtine ouest du château.

**Concert dès 20h30 : en début de soirée et entre 2 projections, set musical
dans la cour du château.**

Marie OLLIVIER

Responsable du Château du Guildo

Direction de la Culture et du Patrimoine culturel

Face à la diffusion rapide du **virus INFLUENZA AVIAIRE** dans les régions voisines de la Bretagne, **Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor** invitent les particuliers détenteurs de volailles à la plus grande vigilance et au respect des mesures de biosécurité. Il est également **demandé aux maires** de rappeler aux particuliers détenteurs d'une basse-cour ou de quelques volailles les différentes mesures de préventions suivantes :

- ✓ Se faire connaître en mairie,
- ✓ Enfermer ses volailles ou mettre des filets de protection,
- ✓ Surveiller quotidiennement les animaux,
- ✓ Mettre à l'abri les points d'alimentation et d'abreuvement (à minima les couvrir),
- ✓ Protéger les réserves d'aliments et de litière neuve,
- ✓ Nettoyer régulièrement les bâtiments et le matériel utilisé,

- ✓ Ne pas nettoyer les surfaces des installations avec les eaux de pluie et de mare,
- ✓ Ne pas mettre en contact les volailles avec les oiseaux sauvages,
- ✓ Limiter l'accès des personnes indispensables à l'entretien du matériel de la basse-cour,
- ✓ Ne pas déplacer la volaille d'un lieu à un autre.

RAPPEL : La consommation de viande de volaille, de foie gras et d'œufs (tout aliment à base de volaille) **ne présente aucun risque pour l'homme**. Si une mortalité anormale de la volaille est constatée merci de vous rapprocher des services vétérinaires. Le non-respect de ces obligations constitue une infraction réprimée par la loi (article L228-1 al 2 du code rural et de la pêche).

Marie-Christine COTIN

Nouvelles adresses mails mairie :

| | |
|----------------------------|----------------------------|
| Catherine VOLLARD : | mairie@crehen.fr |
| Murielle GUERIN : | accueil.mairie@crehen.fr |
| Bettina REHEL : | urbanisme.mairie@crehen.fr |
| | etatcivil.mairie@crehen.fr |
| Audrey ROBERT : | compta.mairie@crehen.fr |
| Jean-Luc BOURSEUL : | st.mairie@crehen.fr |
| Laura CADE : | biblio.mairie@crehen.fr |
| | garderie.mairie@crehen.fr |

Dates à retenir

Célébration des bébés nés en 2021 le samedi 11 juin 2022 à 11h30 à la mairie
(les parents recevront un courrier d'invitation)

Remise des prix du fleurissement le vendredi 17 juin 2022 à 19h30 à la salle polyvalente
(les gens primés recevront un courrier)



Cyrille, artisan couvreur dans l'Aisne où il avait repris l'entreprise familiale en 1995 s'est installé définitivement à Créhen en Octobre dernier avec son épouse et la fille de celle-ci. Titulaire d'un brevet professionnel et d'un brevet de Maîtrise, il a le statut de Maître Artisan.

Il y a 3 ans, ils ont acheté une maison secondaire au lieu-dit « L'Eumais » en direction de Corseul. La Bretagne était une région qui leur plaisait pour passer leurs vacances.

Son épouse, fleuriste, avait un commerce dans une petite commune de 800 habitants et l'épidémie du covid a fini par créer de réelles difficultés dans le maintien de son activité.

Ar Gwenn Brocante, salon de thé



Klaus Dieteranders est né en Allemagne et après un apprentissage en pâtisserie en Suisse, est arrivé en France en 1980 où il s'est engagé dans la légion jusqu'en 1985.

Ensuite il crée une société de transport routier dédié à la livraison de meubles depuis des magasins jusqu'aux particuliers. Il conservera cette activité jusqu'en 2006 et

tation secondaire en juillet 2021. Sa fille, en dernière année d'apprentissage, travaille avec elle.

Cyrille a quelques chantiers à terminer dans le Nord et effectue de temps en temps des déplacements pour achever ses travaux.

Suite à des distributions de flyers, des maîtres d'œuvre l'ont sollicité pour divers contrats. Cyrille travaille seul dans un rayon de 20 kms autour de Créhen.

Son domaine d'activité : couvertures en ardoises, zinc, bac acier, pose de fenêtres de toit.

Bienvenue à eux trois sur notre commune et souhaitons leur de prospérer autant que faire se peut.

Cyrille ROISIN
ENTREPRISE FAMILIALE FONDÉE EN 1964
COUVERTURE • ZINGUERIE
CHARPENTE • ISOLATION DE TOITURE • BARDAGE
RÉFECTION DE TOUTES TOITURES

20, rue de l'Eumais
22130 **CREHEN**

cyrille.roisin@orange.fr
07 67 54 53 15

Membre FAFIC, FAFAC

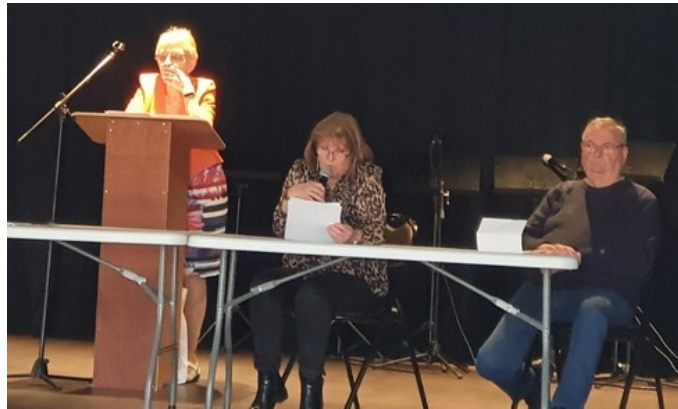
en Novembre, près du fils de Solange et de sa famille qui habitent le quartier de Montafilan. Leur projet était de créer une brocante et d'acquérir une nouvelle maison. Ils ont eu un coup de cœur pour la maison qu'ils occupent actuellement et celle-ci correspondait à l'activité qu'ils souhaitaient développer, une brocante avec salon de thé.

Le commerce est ouvert depuis mi-février, en après-midi. Les meubles, tables, chaises, fauteuils..... sont à vendre ainsi que quelques outils en bois, des tableaux....

Le thé provient du Celtic à St Briac et les gâteaux sont faits à partir de produits locaux.

A partir de mi-Avril, le commerce ouvrira de 10h à 18h.

Bienvenue à nos nouveaux commerçants et n'hésitez pas à leur rendre une petite visite.



Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons eu jeudi 17 mars, notre assemblée générale, le jour de notre premier repas de l'année 2022.

Nous sommes heureux de voir qu'un grand nombre d'adhérents, 65 présents, s'est déplacé. Nous avons pris la décision d'organiser cette Assemblée Générale et ce repas, prévu déjà pour Noël, afin de nous retrouver enfin après ces mois de « prudence sanitaire ».

D'ailleurs, soyons encore vigilants.

Durant cette longue interruption de réunions, nous avons perdu plusieurs adhérents :

Madeleine Ménard, Marie Renault, Francis Lepetit, et aussi Alain Favrel, l'accompagnateur de tous ceux qui voulaient chanter et la cheville ouvrière des Baladins d'Émeraude, compagnon de Soizic. Le bureau a perdu l'un de ses anciens membres, Joseph Hamoniaux, qui a organisé nombre de sorties et qui nous a bien aidés.

D'autres membres du Club de longue date, même s'ils n'étaient plus adhérents nous ont quittés, et récemment Lucienne Ménier, avec qui nous avons tant travaillé ;

Avec l'invitation à l'assemblée, il n'y avait pas de procuration, ni de liste de candidats pour lesquels voter.

En effet, mon mandat se termine cette année, mais après

sous ma présidence jusqu'à la fin de mon mandat. Ses membres vous feront part de leur décision dans quelques temps.

Il me semble devoir passer la main, pour faire peut-être évoluer le Club ; j'ai cru comprendre que certains réfléchissaient en ce sens....

La situation financière n'est pas trop mauvaise, malgré les recettes quasi inexistantes, très peu de cotisations d'adhésions, pas de vide-greniers, ni de subvention de la municipalité.

Je viens d'apprendre qu'une subvention nous est accordée pour 2022.

Nous considérons que le montant dont nous disposons appartient aux adhérents, et ferons en sorte qu'il leur revienne ; les prix des repas seront évalués au plus juste à chaque fois, et une ou deux animations festives plus originales vous seront proposées ; en laissant un disponible pour les successeurs éventuels. La cotisation fixée pour cette année est d'ailleurs minime.

Sans remarque des adhérents présents, l'assemblée est approuvée.

Nous avons joué aux cartes, belote et tarot, ainsi qu'au scrabble le 3 mars ; le temps et le manque de participants n'ayant pas permis de jouer aux boules.

Nous avons prévu d'augmenter le nombre de jeudis consacrés aux jeux, ce qui nous avait été suggéré les années passées.

Je me permets de signaler également :

- un repas spectacle, organisé dans le cadre de la Fédération le 26 avril à Plénée Jugon ; *mais j'ai appris ce matin qu'il était annulé par manque d'inscrits.*

- Le concours de belote de la Fédération a lieu le mercredi 6 avril et nous y inscrivons une équipe.

Nous espérons continuer à retrouver autant de participants à ces activités. Celles-ci ne sont possibles que

Marie-Annick CLOGENSON, Présidente



↳ La chorale Les Baladins d'Emeraude lors du repas du 17 mars

Jazz in Breizh

Une nouvelle association est créée à Créhen « Jazz in Breizh », menée par Fabrice De Laforcade.

Passionné de jazz, il a le projet d'organiser un festival de jazz en 2023 à Créhen en association avec une autre commune proche de Créhen.

Le projet est né après avoir organisé un premier stage de jazz avec 16 participants du 3 au 8 novembre 2021 à Créhen.

Le festival se déroulera sur 3 jours, 4 concerts payants en intérieur et 6 concerts gratuits en extérieur.

Durant le festival, il est prévu d'organiser des ateliers histoire du jazz, musiques jazz en rapport avec le cinéma ou encore des jam-sessions.

L'association souhaite mener des actions toute l'année en proposant des animations culturelles, des conférences notamment dans le milieu scolaire et des concerts.

L'association « Jazz in Breizh » est également partenaire du stage qui se déroulera du 24 au 28 Août prochain. Un concert gratuit sera proposé en clôture du stage.

Information pratique : Facebook Jazz in Breizh.

Fabrice De LAFORCADE, Président.



Le soleil printanier est déjà assez haut dans le ciel bleu d'Algérie quand, dans les airs, résonnent trois notes d'un clairon : **CESSEZ-LE-FEU**

CESSEZ-LE-FEU EN ALGERIE pour mettre fin, en Afrique du Nord, à dix années d'une guerre qui persiste à taire son nom, se refusant à mettre un mot sur le mal. Une hypocrisie plus d'un demi-siècle durant.

CESSEZ-LE-FEU, solution de bon sens et de la raison, pour passer de l'ombre à la lumière, offrir des perspectives d'un avenir plus serein des deux rives de la Méditerranée.

Dans la tourmente de ces années de braise, **30 000 de nos frères d'armes sont tombés**, face au ciel ou à la terre, les yeux ouverts vers l'au-delà, emportant un éclat de notre cœur.

Présents pour toujours en notre mémoire, nos camarades « **Mort pour la France** » ont accompli leur devoir de citoyen, préservé des idéaux dont nous sommes porteurs.

A leurs proches, si cruellement affectés par la perte de l'être cher qui n'avait dans son cœur rien qu'un « **je veux vivre** », nous exprimons toute notre empathie.

60ème ANNIVERSAIRE DU CESSEZ-LE-FEU EN ALGERIE

Indispensable rendez-vous mémoriel à hauteur de l'hommage à l'endroit des victimes, civiles et militaires de cette guerre.

Incontournable rencontre entre notre République et son Histoire, il veille à l'enseignement et au respect des dates et des faits.

Hommage à tous ces jeunes ayant grandi dans le silence étouffant de l'après Seconde guerre mondiale pour à l'aube de leurs 20 printemps, être jetés dans les affres d'une guerre les traumatisant à jamais.

pour un avenir qui se conjugue au présent.

Aux heures les plus sombres de notre Histoire, ils ont su préserver nos institutions républicaines et sauvegarder les libertés collectives et individuelles de nos concitoyens.

La France doit affirmer combien elle aime celles et ceux qui l'ont servie avec fidélité.

ILS MERITENT UN HOMMAGE PARTICULIER, LA MÉMOIRE DES VIVANTS DOIT ETRE TRANSMISE ET VISIBLE

Jeunes filles, jeunes gens,

A l'âge de lendemains pleins de promesses, n'oubliez jamais que la guerre est un mal qui détruit chez l'Homme, son cœur et sa bonté, menace toujours sa dignité.

Vouloir voir passer la colombe sur l'arc en ciel de la Paix implique Courage et Vigilance.

Avec de l'audace, ensemble, créons de la Vie sur des mots bleus.

La vie est si belle dans un si grand soleil.

19 MARS 2022, 60EME ANNIVERSAIRE DU CESSEZ-LE-FEU DE LA GUERRE D'ALGERIE

Nous vous invitons à honorer vos valeureux aînés et porter avec nous un message de Paix et de Réconciliation conforme à nos valeurs.

Pierre DURAND, Président de la FNACA.



C'est avec un froid glacial que nos adhérents se sont retrouvés le dimanche 6 mars dès 8 heures pour taquiner les premières truites de l'année.



Une belle prise avec un enfant de Landébia, levé tôt le matin pour savourer sa passion qui est prometteuse.

Nous rappelons que les cartes de pêche sont en vente au bar Le Menhir à Créhen et sur le site : cartedepêche.fr

Bonne année de pêche

Jean-Claude AILLET, président et l'ensemble du conseil d'administration



↳ Pré-ouverture de la pêche, lâcher de 50 kg de truites

Créh'Arts

Après deux années difficiles, l'association a le plaisir de vous annoncer une

Exposition Peinture et Photos

aquarelle et acrylique

noir et blanc



Rappel des horaires bibliothèque :



| | |
|---------------------|---|
| Président | François ROUAULT |
| Trésorière | Claudine ALLANO |
| Trésorier adjoint | Gilbert CHARLOT |
| Secrétaire | Ange JAFFRENOU |
| Secrétaire adjointe | Marie-France MATERNE |
| Membres | Robert BIZEUL, Robert BLANCHARD, Annie LAME |



Cinq concours régionaux seront organisés en 2022 : Lundi 18 avril (quadrettes), samedi 11 juin, samedi 16 juillet, lundi 15 août et samedi 3 septembre (triplettes)

Animations tous les mercredis à partir de 13h30

Le Comité des Fêtes

Cela fait déjà deux ans que le comité n'a pu organiser des festivités. En octobre dernier, une équipe avec de nombreux jeunes s'est mise en place autour d'un nouveau président, Jean-François PORCHET.

Redémarrer après une si longue interruption est un challenge à relever même si tous attendent avec impatience le retour de nos moments conviviaux.

Le prochain rendez-vous sera la traditionnelle « **fête du village** » dans le bourg le **7 mai**. Souhaitons que d'ici là, tous les voyants passent au vert pour se retrouver.

Jean-François PORCHET, Président.

Nouveau bureau





font au Vieux-Château à Créhen.

L'épreuve se déroulera le Samedi de 13h30 à 20h00 maximum et le Dimanche de 7h30 à 16h00 maximum pour le vtt, cyclo et marche.

Deux jetons payants seront remis à tout participant lui donnant droit à l'arrivée à une collation avec boisson. Des ravitaillements sont prévus sur chaque itinéraire.

Communes traversées

Plusieurs communes sont traversées dans chaque discipline.



« Les Amis de Nianing » est une association humanitaire qui vient en aide à une école sénégalaise « Samba Gueye ». Ainsi, les membres de l'association ont pu y construire une salle de classe, achète des vivres pour la cantine scolaire et paie la cuisinière.



Cette manifestation consiste en une randonnée ouverte aux marcheurs, cyclos et vététistes.

Plusieurs circuits sont proposés dans les 3 catégories et sont tous identifiés de manière distincte les uns des autres.

Le départ et l'arrivée de la randonnée se

Sur-Mer, Créhen, Corseul, Plancoët et St-Lormel

Pour les cyclos :

Créhen, St-Jacut, Beaussais-sur-Mer, Tregon, St-Lormel, Plancoët, Pluduno, St-Potan, Ruca, Hénansal, Hénanbihen, Ruca, St-Denoual, La Poterie, Lamballe, St-Aaron, St-alban, La Bouillie, Plurien, Fréhel, Plévenon, Pleboulle, Matignon, St-Cast le Guildo

Pour les marcheurs:

St-Jacut, Beaussais-Sur-Mer, Créhen, St-Cast.

Plans des circuits

Les différents itinéraires sont construits sur des plans, affichés au départ et donnés à chaque participant.

Les n° des plans sur Openrunner sont les suivants:

Marche:8/13/16/20kms/14330105/11141918/11141944/14330105

VTT:100/85/65/55/44/33/14386345/14386238/14301535/14302583/11114513/11114179

Route: 55/70/100 14258762/14258695/14258587

Alain MACÉ, Secrétaire.



Deux stages, en septembre puis en octobre 2021, ont été organisés sous l’abri aux étangs, pour l’étude de la 3^{ème} partie de l’enchaînement des 108 mouvements de taïchi. 20 membres ont participé. Ces stages se déroulaient sur une journée : deux heures de pratique le matin, puis le déjeuner où chaque personne avait emmené son propre repas et où des tables avaient été ajoutées afin de respecter les mesures de protections sanitaires, puis deux autres heures de pratique l’après-midi. À la fin de la journée, tout le monde était ravi... et bien fatigué !

Jean-Pierre George a organisé une initiation à la méditation zen au chalet en février 2022 et une seconde session est en programmation pour les personnes n’ayant pas pu participer. Elle devrait se dérouler au cours du mois de mars.

Depuis quelques mois, une nouvelle discipline est enseignée : le sabre. La pratique des armes fait partie intégrante de la tradition des arts martiaux chinois et du taïchi. Elle permet de « prolonger le bras », de mettre en évidence les principes du style pratiqué et ainsi de déployer l’énergie dans l’espace. Ce qui était contenu à mains nues se manifeste beaucoup plus clairement avec l’arme, que l’on devrait appeler aujourd’hui « outils » ou « instruments de la pratique ».



Epée et sabre utilisés dans la pratique du Taïchi

Courant avril, un stage de Qi Gong sera organisé. Le Qi Gong est une gymnastique douce et lente issue de la Médecine Traditionnelle Chinoise. Du chinois « qi » qui signifie « énergie » et « gong » qui veut dire « le travail », le Qi Gong est le travail de l’énergie via le corps. Cette pratique est composée d’exercices qui, pratiqués régulièrement et quotidiennement, permettraient de retrouver l’équilibre spirituel, psychique et physique. La pratique du Qi Gong fait appel à une grande diversité de mouvements qui s’enchainent généralement très lentement, de postures immobiles, d’étirements, d’exercices respiratoires, de visualisation, et de méditation avec une grande focalisation.

Fin avril ou début mai 2022, un stage sera organisé en extérieur pour l’étude de la 2^{ème} partie de l’enchaînement des 108 mouvements de taïchi.

Si vous êtes intéressés et pour tout renseignement, vous pouvez contacter Jean-Pierre GEORGE, président et instructeur, par téléphone au 06.35.59.21.82 et par email à : budojpg@gmail.com

Horaires des cours

| Type de cours | Jour | Horaire | Lieu |
|---------------|-------|---------------|-----------------|
| Avancé | Lundi | 18h30 – 20h00 | Salle des Fêtes |



Notre saison 2021/2022 est maintenant dans sa dernière ligne droite, les objectifs fixés en début de saison restent la priorité N°1 afin de maintenir en championnat régional R3 notre équipe première.

Nos équipes seniors B et C disputant les championnats départementaux réalisent des parcours honorables.

Les féminines quant à elles sont en association avec le groupement du pays jeunes de Matignon.

Pour nos jeunes, le foot animation organisé par le district de Football des Cotes d'Armor permet aux jeunes de réaliser des rencontres sportives sous forme de plateau.

La photo ci-dessous montre les participants le Samedi 26 Mars 2022 au stade route de la Champagne avec les clubs de :

- ✓ Lanvallay
- ✓ Plancoët
- ✓ Les vallées (Jugon – Plénée-Jugon)
- ✓ Créhen/Pluduno

Nos futurs évènements :

- 23 Avril 2022 : journée portes ouvertes de 9 heures 30 à 13 heures pour tous les jeunes nés à partir de 2017 : Stade route de la champagne à CREHEN. L'objectif est de montrer nos activités.
- 11 Juin 2022 à PLUDUNO, Stade du bois aux fênes : Tournoi de foot senior à partir de 10 heures.
- 13 Juillet 2022 Soirée grillades Frites à partir de 19 heures : Les inscriptions se feront dans les commerces de CREHEN

Pour plus d'information sur notre club vous pouvez rejoindre notre site internet :

valdarguenonfootball.footeo.com.

Les Co-présidents Philippe NICOLAS, Daniel COTIN.





CALENDRIER

Régionale 3 - Groupe G

AVRIL

| | | | | |
|-------------|-----|--|------------------|--|
| 3 15h30 | J18 | | AS LA GOUESNIERE | |
| 10 15h30 | J19 | | DINAN LEHON FC 3 | |
| 24 15h30 | J20 | | DINARD FC 2 | |

MAI

| | | | | |
|-------------|-----|--|----------------------------|--|
| 8 15h30 | J21 | | US SAINT JOUAN DES GUERETS | |
| 15 15h30 | J22 | | PLEUDIHEN STADE 2 | |
| 22 15h30 | J12 | | US CHÂTEAU MALO | |

Domicile Extérieur

CALENDRIER

District 4 — Poule G

AVRIL 2022

| | | | | |
|-------------------------------|----------------|-------|------------------------|--------|
| AVR. 03 dimanche | LA LANDEC AS 2 | | VAFCP 3 | |
| AVR. 10 dimanche | VAFCP 3 | | XEMP | EXEMPT |
| AVR. 24 dimanche | VAFCP 3 | 13:30 | ST CAST LE GUILDO ES 3 | |

MAI 2022

| | | | | |
|------------------------------|---------------|-------|----------------|--|
| MAI 08 dimanche | VAFCP 3 | 13:30 | LA LANDEC AS 2 | |
| MAI 15 dimanche | EVРАН STADE 3 | 13:30 | VAFCP 3 | |



CALENDRIER

District 2 - Groupe H

AVRIL

| | | | | |
|-------------|-----|--|----------------------|--|
| 10 15h30 | J19 | | US FREMUR FRESNAYE 2 | |
| 17 13h30 | J18 | | US ERQUY 2 | |
| 24 15h30 | J20 | | US HUNAUDAYE 2 | |

MAI

| | | | | |
|-------------|-----|--|-------------------|--|
| 8 13h30 | J21 | | PLANCOËT AFC 3 | |
| 15 13h30 | J22 | | RANCE COËTQUEN FC | |
| 22 13h30 | J12 | | BEAUSSAIS RF 2 | |

Domicile Extérieur

CALENDRIER

District 2 Féminine

AVRIL 2022

| | | | | |
|-------------------------------|----------------------|-------|----------------------|--|
| AVR. 03 dimanche | ILLIFAUT CS | | VAFCP-GJPM SENIORS F | |
| AVR. 17 dimanche | VAFCP-GJPM SENIORS F | 15:00 | US PAYS ROCHOIS LANG | |
| AVR. 24 dimanche | YVIGNAC US | 13:00 | VAFCP-GJPM SENIORS F | |

MAI 2022

| | | | | |
|------------------------------|----------------------|-------|----------------------|--|
| MAI 08 dimanche | PLOUNERIN BEG CHRA | 15:00 | VAFCP-GJPM SENIORS F | |
| MAI 15 dimanche | VAFCP-GJPM SENIORS F | 15:00 | MERDRIGNAC CS | |

Spectacle Paul ADAM

Le 12 Mars dernier, nous avons enfin pu accueillir Paul Adam sur scène à la salle polyvalente, animation organisée par l'association « les Bouquineurs ».

Son spectacle basé sur l'humour et l'image a redonné le sourire à l'ensemble des spectateurs.

En effet, les rires ont fusé tout au long du show tant les sketches étaient travaillés et en synchronisation avec les images qui défilaient sur écran géant. Les spectateurs ont été mis à partie quand notre hôte est descendu dans le public et qu'il a fait monter sur scène un participant.

Environ 170 personnes se sont déplacées pour assister à la représentation, c'est un peu moins que le nombre de billets qui avaient été vendus en 2020 alors que la séance avait été annulée pour cause COVID, ainsi qu'en 2021.

Alain MACÉ, Président

Les activités qui ont eu lieu à la bibliothèque

CREHEN
Bibliothèque
Atelier scrapbooking
"Carterie"
Mercredi 23 Mars
14h00-17h30
10 PERS MAXI
5€
Modèle carte anniversaire

Bibliothèque CREHEN
Atelier scrapbooking
Création d'un LapBook
14H00-17H00
30 mars et 6 avril
60 photos
5€

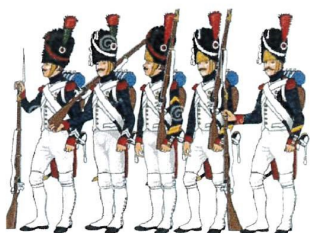
CREHEN
Atelier pliage de livre
Bibliothèque
Mercredi 2 mars
14h00-16h00
Gratuit
Donnez une seconde vie
aux vieux livres





EXPOSITION HISTORIQUE À LA BIBLIOTHÈQUE DE CRÉHEN

Exposition d'uniforme militaire d'époque à la bibliothèque de créhen du 2 avril au 4 mai 2022, l'exposition portera sur des uniformes de soldats français du premier empire jusqu'aux années 70, ainsi que des documents militaires.



Collection John Bedfert

Date à retenir

Vide-grenier le 20 août

L'APE de Créhen

L'amicale Laïque est heureuse de vous annoncer que plusieurs manifestations auront lieu dans les mois à venir grâce à l'allègement des conditions sanitaires :

- ✓ un goûter pour les enfants sera organisé le **9 avril** à Créhen. Ils pourront y venir déguisés dans le cadre du Carnaval et suivra un repas assis ou à emporter.
- ✓ La benne à ferraille fera son grand retour **du 9 au 20 mai** sur la commune de Saint-Lormel.

Exposition peinture et photos

du 7 au 21 mai



Exposition des vieilles voitures

Le dimanche 26 juin

Près du parking de la salle polyvalente



En janvier, les CM ont fait de l'escrime avec Mickael Durand, éducateur sportif de Dinan Agglomération.



En janvier et février, les CE sont allés à la piscine des Pommiers les mardis et vendredis matin.



C'est désormais au tour des GS-CP de St-Lormel d'y aller. Les CE font maintenant du kin-ball avec Mickaël.



À Créhen, les élèves ont été initiés aux gestes de premiers secours par Martine Réhel, de la Croix Rouge. Tous ont eu leur diplôme « Junior ».



Le 19 Mars, le RPI a organisé ses Portes ouvertes. Merci aux parents qui sont venus représenter notre Amicale laïque.



Tout le monde est allé au cinéma dans le cadre de Cin'écoles : le 24 mars pour les élèves de St Lormel, le 25 pour ceux de Créhen.



Le lundi 28 mars, les élèves de CM ont travaillé sur le



Le jeudi 13 janvier, les enfants de maternelle sont allés se promener dans le parc de la congrégation afin d'observer la nature en hiver et de constater les changements depuis l'automne, une véritable leçon de science en plein air...

Le vendredi 14 janvier, équipés de gants fournis par la mairie et offerts par l'hyper U de Plancoët, les élèves de la classe de CE1/CE2 ont participé à l'opération nettoyage des déchets sur la commune de Créhen. Le 28 Février c'était au tour des CP-CE1 !

Vendredi 21 janvier c'était le démarrage du projet musique avec la dumiste "Annaïg Leroy". Tous les vendredis, et ce, jusqu'au mois de mai les élèves de toutes nos classes (maternelles et primaires) participeront à des séances de musique en lien avec notre projet global sur la biodiversité de notre planète et le vivant.



Le mardi 25 janvier, une sortie culturelle était programmée pour l'ensemble du primaire (du CP au CM2). Au programme, visite du musée des Beaux-Arts et des Champs Libres à Rennes où leur a été proposée une visite guidée de certaines expositions



Depuis la reprise, **tous les mardis**, Mickaël Durand, animateur sportif embauché par

l'énergie. Tout un programme!

Le jeudi 3 février c'était au tour de la maternelle et du CP de bénéficier d'une intervention de la compagnie "les Apprentis Sages" qui leur a fait découvrir leurs cinq sens de manière inter-active.



Après les vacances de Février, l'école a reçu l'association Bakhita dans le cadre de la préparation au Carême. Les élèves ont été sensibilisés à la vie des écoliers du Bénin et ont pu voir la différence avec ce qu'ils vivent. Ils ont été invités à récolter des fonds par la vente de marque-pages qui serviront à financer des fournitures scolaires et des repas à la cantine.

Le 24 février, les CE-CM ont participé à la première journée d'animation de l'association Identi'terre qui les initie à la biodiversité et à la protection de leur environnement (construction d'un hôtel à insectes et de nichoirs).



L'Apel, toujours aussi dynamique malgré les aléas de la situation sanitaire continue à proposer des actions afin de récolter des fonds qui serviront en partie à financer des sorties et activités pour les élèves et nous les en remercions.

Après la vente de sapins, de gavottes, de parts de paëlla au marché de Noël, **c'est une vente de tartiflette** qui a été programmée pour cette période. Merci d'avance à tous ceux qui en ont commandé car de ce fait, ils participent au bon fonctionnement de notre

Soupe Ramen Crevettes - champignons noirs

INGREDIENTS POUR 4 PERS

- 200g crevettes roses décortiquées
- 250g de carottes en fins bâtonnets
- 200g de blanc de poireau en fines rondelles
- 90g de Gingembre frais émincé
- 4 Gousses d'ail frais émincées
- Ciboulette ciselée
- 2 Oignons roses bretons émincés
- 10cl de Jus de citron vert
- 25g de champignons noirs déshydratés
- 15 cl de sauce soja sucrée
- 200g de Nouilles aux œufs
- 1 litre de Bouillon de volaille
- Huile de sésame
- Poivre du moulin (Sichuan)



PROGRESSION

Réhydrater les champignons noirs et bien égoutter.

Faire sauter rapidement dans une sauteuse avec de l'huile de sésame, carottes, poireaux, oignons, ail, gingembre, crevettes et champignons noirs. Débarrasser.

Dans la même sauteuse, porter le bouillon à ébullition et ajouter le jus de citron vert, la sauce soja sucrée et quelques tours de moulin de poivre.

Cuire les nouilles. Égoutter.

Disposer les nouilles dans le plat de service, ajouter la garniture, couvrir avec le bouillon très chaud et ajouter



Archives départementales des Côtes-d'Armor, collection photographique Anton Duj. Clemens. Tous droits d'exploitation et de reproduction réservés. Utilisation des images exclusivement réservée à un usage strictement non commercial.

